



ASSURANCE COLLECTIVE

Des avantages qui ont de la valeur

Tout sous un même toit

Sur le marché de l'assurance, il existe plusieurs produits servant à protéger la santé financière d'une personne. Le contrat d'assurance collective de l'OOAQ nous permet d'offrir un minimum de couverture **sans que les membres aient à fournir des preuves de santé. Ceci est un avantage indéniable à votre assurance collective !**



Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec

 **Lussier
Dale Parizeau**^{MD}
Cabinet de services financiers

1 855 587-7437
LussierDaleParizeau.ca

Puisque les besoins d'assurance varient d'une personne à l'autre, le régime vous offre la possibilité de choisir parmi plusieurs produits selon ce qui vous convient le mieux.

Afin de respecter la Loi sur l'assurance médicaments du Québec, la garantie d'assurance médicaments est obligatoire (sauf si vous avez accès à une autre couverture d'assurance collective).

Vous trouverez ci-dessous les avantages des différentes couvertures d'assurance collective qui vous sont offertes.

ASSURANCE MÉDICAMENTS



Bien que cette garantie soit obligatoire, aucun membre ne sera refusé, peu importe son état de santé (ou celle de ses personnes à charge) !

De plus, le contrat de l'OOAQ vous offre beaucoup de flexibilité :

- 4 choix de régimes disponibles (options 1, 2, 8, 9)

Description des options et coûts versus RAMQ (Régie de l'assurance maladie du Québec)

	OPTION 1	OPTION 2	OPTION 8	OPTION 9	RAMQ
Remboursement des médicaments jusqu'au palier RAMQ	100 %	70 %	70 %	80 %	65 %
	Substitution générique obligatoire				
Franchise annuelle	1 144 \$ / adulte	300 \$ ind. et mono. 600 \$ couple et familial	Ticket modérateur 15 \$	Ticket modérateur 10 \$	261 \$ / adulte
Ambulance	Non couvert	Illimité	Illimité	illimité	Non couvert
Examen de la vue	Non couvert	50 \$/24 mois	50 \$/24 mois	50 \$/24 mois	Non couvert
Accidents aux dents naturelles	Non couvert	Maximum admissible de 2 500 \$/accident			Non couvert
Assurance vie	10 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	Non couvert
Décès mutilations accidentels	10 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	Non couvert
Maladie grave (18 affectations)	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	Non couvert

Primes mensuelles

	STATUT	OPTION 1	OPTION 2	OPTION 8	OPTION 9	RAMQ
Primes au 1 ^{er} mai 2020	Individuel	46,02 \$	65,26 \$	61,67 \$	66,89 \$	54,00 \$
	Monoparental	77,85 \$	111,29 \$	105,17 \$	114,07 \$	54,00 \$
	Couple	96,36 \$	130,72 \$	123,53 \$	133,99 \$	108,00 \$
	Familial	128,18 \$	176,02 \$	166,34 \$	180,42 \$	108,00 \$
+ ajustement	Individuel	10,11 \$	13,52 \$	12,62 \$	13,92 \$	1,16 \$
	Monoparental	18,06 \$	25,02 \$	23,49 \$	25,72 \$	1,16 \$
	Couple	22,69 \$	29,88 \$	28,08 \$	30,70 \$	2,33 \$
	Familial	30,65 \$	41,21 \$	38,79 \$	42,31 \$	2,33 \$
Primes au 1 ^{er} mai 2021	Individuel	56,13 \$	78,78 \$	74,29 \$	80,81 \$	55,16 \$
	Monoparental	95,91 \$	136,31 \$	128,66 \$	139,79 \$	55,16 \$
	Couple	119,05 \$	160,60 \$	151,61 \$	164,69 \$	110,33 \$
	Familial	158,83 \$	217,23 \$	205,13 \$	222,73 \$	110,33 \$

Ce tableau facilite la comparaison des différentes primes mensuelles. Toutefois il n'offre pas le détail des couvertures additionnelles offertes par le régime de l'Ordre et non par la RAMQ. Pour voir ces différences il faut se référer au tableau précédent.

Tarification en assurance maladie :

Le niveau de réclamations dans le groupe a un impact direct sur les primes du programme offert. Lors du renouvellement annuel, l'assureur comparera les réclamations payées avec les primes perçues. Au cours de la dernière année, l'expérience de réclamations des membres de l'OOAQ aurait justifié au 1^{er} mai 2021 un ajustement de l'ordre de 40 %, soit bien au-delà de celui qui a pu être négocié.

Les quelques habitudes de consommation qui suivent peuvent nous aider à mieux contrer les hausses futures pour les médicaments.

- Favorisez l'utilisation du médicament générique qui est moins dispendieux
- Respectez la posologie pour assurer un traitement complet et efficace. Ceci évitera de prolonger ou recommencer un traitement
- Achetez vos médicaments seulement lorsque nécessaire
- Demandez plus de 30 jours de provision lorsque possible. Ceci permettra de limiter les honoraires qui sont chargés par le pharmacien pour honorer l'ordonnance
- Magasinez votre pharmacie (prix différent selon la pharmacie)

Crédits d'impôts que vous pourriez bénéficier :

IMPORTANT: Les primes que vous payez à un régime privé d'assurance maladie, ainsi que les frais non remboursés par ce régime peuvent donner droit à un crédit d'impôt pour les frais médicaux dans vos déclarations de revenus provincial et fédéral.

Parlez-en à votre comptable !

ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE



ENCORE DE LA FLEXIBILITÉ !

- Cette option prévoit des remboursements pour 17 types de spécialistes, des tests médicaux, analyses de laboratoires, appareils, assurance voyage, assurance annulation voyage, etc.
- Coassurance de **80 %**

SAVIEZ-VOUS

L'assurance maladie complémentaire vous aide à couvrir les frais inhérents à une convalescence sans avoir à en porter tout le fardeau financier. Les services disponibles via le régime public ont leurs limites et imposent souvent d'énormes délais d'attentes alors que la couverture d'assurance maladie complémentaire permet des remboursements pour des soins souvent beaucoup plus rapides au privé. *Veillez noter que la loi ne permet pas de rembourser les frais pour des services d'un médecin au privé.*

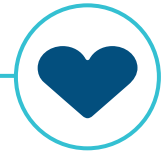
SOINS DENTAIRES



Un plan très avantageux

Il est relativement rare d'avoir accès à des régimes de soins dentaires sur base facultative. Ceci est un autre avantage à votre contrat d'assurance collective !

ASSURANCE VIE ET ASSURANCE DÉCÈS ET MUTILATION ACCIDENTELS (DMA)



FAITS SAILLANTS

- Montant de **50 000 \$ sans preuve de santé** offert pour les membres de moins de 35 ans
- Montant de **25 000 \$ sans preuve de santé** offert pour les membres de moins de 40 ans
- Capital-décès pouvant aller jusqu'à 1 000 000 \$
- Vous pouvez souscrire à ces garanties pour votre conjoint et vos enfants

SAVIEZ-VOUS

Cette protection pourra contribuer à rembourser votre hypothèque ou encore à conserver le même style de vie à votre famille suite à votre décès.

EXEMPLES : un capital-décès de **100 000 \$**.

FEMME 40 ANS NON-FUMEUSE

PRIME = 8,92 \$ / MOIS

HOMME 40 ANS NON-FUMEUR

PRIME = 14,48 \$ / MOIS

INVALIDITÉ DE LONGUE DURÉE



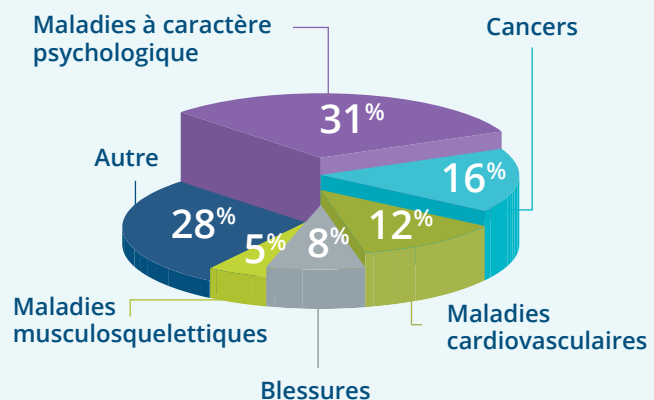
FAITS SAILLANTS

- Montant mensuel de **1 500 \$ sans preuve de santé** offert pour les membres de moins de 35 ans
- Montant mensuel de **1 000 \$ sans preuve de santé** offert pour les membres de moins de 40 ans
- **Assurabilité future**
 - cette option est offerte pour les membres de moins de 50 ans
 - elle permet de protéger vos revenus futurs maintenant, alors que vous êtes en santé.

SAVIEZ-VOUS

Les invalidités les plus courantes pourraient vous surprendre

Moins de **10%** des invalidités sont causées par des accidents, comme les blessures sur le lieu de travail ou les accidents de voiture.



EXEMPLES : une prestation mensuelle de **4 000 \$** avec un délai de carence de 90 jours payable jusqu'à 65 ans.

FEMME 40 ANS NON-FUMEUSE

PRIME = 100,80 \$ / MOIS

HOMME 40 ANS NON-FUMEUR

PRIME = 100,80 \$ / MOIS

FRAIS DE BUREAU



FAITS SAILLANTS

- Montant mensuel de **500 \$ sans preuve de santé** offert pour tous les membres
- Prestation payable pendant 24 mois après un délai d'attente de 30 jours

SAVIEZ-VOUS

Cette protection rembourse les dépenses suivantes: loyer, électricité, chauffage, eau, amortissement, salaires des employés du membre assuré, frais fixes liés à l'exploitation du bureau, etc.

EXEMPLES : une prestation mensuelle de **5 000 \$** avec un délai d'attente de 30 jours payable pendant 24 mois.

FEMME / HOMME 40 ANS

PRIME = 79,50 \$ / MOIS

MALADIE GRAVE



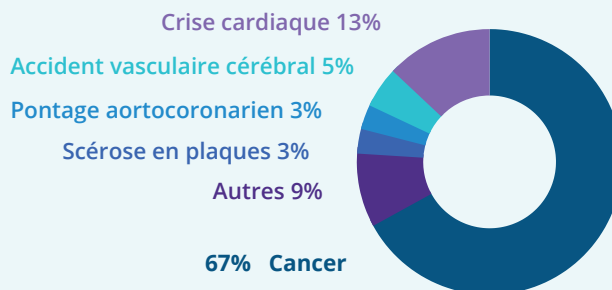
FAITS SAILLANTS

- **2 choix d'options** : couverture pour 4 ou 18 maladies graves

SAVIEZ-VOUS

Répartition des maladies graves les plus courantes

67% des personnes atteintes d'un cancer survivent à la maladie.



EXEMPLES : un montant forfaitaire de **50 000 \$** qui couvrent 4 maladies.

FEMME 40 ANS NON-FUMEUSE

PRIME = 15,45 \$ / MOIS

HOMME 40 ANS NON-FUMEUR

PRIME = 12,85 \$ / MOIS

AVANTAGES SUPPLÉMENTAIRES - ON S'OCCUPE DE VOUS !



- Accès à un conseiller financier
- Accès à un large éventail de produits d'assurance adaptés à vos besoins
- Guichet unique

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter le document «votre tranquillité d'esprit assurée» ou communiquez avec nous et un conseiller se fera un plaisir de répondre à vos questions.

Nous espérons que cet outil de référence vous permettra de mieux comprendre les avantages de votre régime d'assurance collective.